	REGLEMENT NATIONAL DU SECOURISME		Démarche qualité	
	DOSSIER DE CANDIDATURE POUR INTEGRER L'EQUIPE PEDAGOGIQUE NATIONALE DE SECOURISME		Rédaction	EPN-06/24
			Validation	ES-06/24
			Application	
		REFERENCE	RN-EPN-01	

- Première demande
 Renouvellement

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance (+Dpt) :

Comité départemental Ufolep de rattachement :

➤ Statut du candidat :

- Bénévole
 Salarié : Ligue – Ufolep – Usep
 Autre :


➤ Mission pour laquelle la candidature est déposée :

- Responsable Pédagogique National (RPN)
 Référent National (RN) :
 Membre de l'EPN :
 pour le soutien au fonctionnement
 pour développer une action novatrice

Date :

Signature du candidat

Avis du/de la Président(e) du Comité Départemental	Avis du Comité de Pilotage de l'EPN	Décision du Comité Directeur National Ufolep
Date :	Date :	Date :
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Commentaire si défavorable :	Commentaire si défavorable :	

	REGLEMENT NATIONAL DU SECOURISME	Démarche qualité	
	DOSSIER DE CANDIDATURE POUR INTEGRER L'EQUIPE PEDAGOGIQUE NATIONALE DE SECOURISME	Rédaction	EPN-06/24
		Validation	ES-06/24
		Application	
	REFERENCE	RN-EPN-02	

Extrait du règlement intérieur du secourisme à l'Ufolep

II.3 - Acte de candidature – Désignation des membres de l'EPN

L'appel à candidature pour intégrer l'EPN est organisé par l'Ufolep nationale, sous l'autorité du Comité Directeur National. Les personnes qui souhaitent intégrer l'EPN doivent se porter candidat et signer la Charte d'engagement. Les membres de l'EPN sont nommés, pour une Olympiade (4 ans), par le Comité Directeur National après avis du Comité de Pilotage de l'EPN. Les personnes intégrant l'EPN en cours d'Olympiade, verront leur mandat s'achever à la fin de ladite Olympiade.

II.4 - Renouvellement – Fin de l'engagement

Les membres de l'EPN peuvent être renouvelés dans leur mission sans limite de temps.

Il peut être mis fin à l'engagement :

- par démission (signifiée par courrier à Mr le Président de l'Ufolep nationale)
- par décision du Comité Directeur National sur proposition du « Comité de pilotage de l'EPN » pour non respect de la charte d'engagement (la personne concernée pourra solliciter une rencontre afin d'expliquer sa situation avant que la décision définitive ne soit prise)

Lettre de motivation / Argumentaire de la candidature / Présentation du projet